

*Article 31 du Règlement***LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, j'ai appris que la Société canadienne des postes songe à fermer le bureau de poste de Thorold.

Je suis troublé par le fait que cela n'a jamais été discuté avec les employés ni leurs représentants syndicaux. Le ministre responsable n'a jamais discuté ouvertement de ces plans avec mes électeurs. Pourquoi cette situation doit-elle dégénérer au point où mes électeurs doivent apprendre ce qui les concerne de rumeurs et de demi-vérités auxquelles fait allusion l'administration locale? Le ministre devrait être au-dessus de telles manigances.

J'en arrive au fait. Mon parti et moi-même nous opposons carrément à cette fermeture. Le bureau de poste de Thorold existe depuis 40 ans. La qualité de ses services a toujours été exemplaire. Les employés y fournissaient nombre de services qui n'étaient pas disponibles dans les plus grandes localités. On s'en prend, encore une fois, à une petite ville canadienne, qui représente la force vitale du pays. Nous devons faire face à une centralisation accrue, à une hausse des prix, à l'accroissement des files d'attente et à une diminution des services. Un tel scénario ne satisfait pas mes électeurs.

Le gouvernement avait déjà essayé d'instaurer une telle mesure, il y a quatre ans. Mes électeurs sont aussi furieux qu'ils l'étaient à ce moment-là. Je le répète: ne fermez pas le bureau de poste de Thorold.

* * *

LES RÉFUGIÉS

M. Harry Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, la région de Peel est en train de se ruiner en raison de l'aide sociale qu'elle doit accorder à la plus forte concentration de réfugiés au Canada, mais ne reçoit aucune compensation de la part du gouvernement.

Produits dans la région et soumis à tous les paliers de gouvernements, des douzaines de rapports ont recommandé que le processus de détermination du statut de réfugié soit accéléré afin que les réfugiés puissent avoir la possibilité de chercher du travail et de subvenir à leurs besoins.

Chaque année, la région voit s'alourdir le fardeau que représente l'aide sociale qui devient presque impossible à supporter. Elle se pose des questions, à bon droit. Aux termes de la législation générale sur l'aide sociale, en quoi est-elle tenue de fournir de l'aide sociale à un nombre grandissant de réfugiés qui, pour survivre, doi-

vent recourir à des services surchargés? Fait plus important encore, le gouvernement régional devrait-il assumer les coûts de cette aide pendant que le gouvernement fédéral tente d'améliorer le système?

Je presse le gouvernement de travailler de très près avec les régions et les provinces pour trouver une meilleure solution avant que le système ne s'effondre pour de bon.

* * *

[Français]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, les dirigeants de la compagnie coréenne Sammi-Atlas et des représentants de la CSN ont signé cette semaine, en présence du premier ministre Robert Bourassa, une entente qui permet un investissement d'un demi-milliard de dollars à Tracy, au Québec.

Cette entente, d'un type particulier, pourrait être d'une importance capitale dans le domaine des relations de travail, mais aussi pour l'avenir de l'économie québécoise.

Depuis plusieurs mois, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Gérald Tremblay, a pris son bâton de pèlerin pour convaincre les vertus de la qualité totale et de la nécessité d'un nouveau contrat social au Québec.

Le syndicat accepte une convention collective de six ans, où seuls les salaires seront renégociés dans trois ans, en excluant le recours à la grève ou au lockout. L'entreprise, de son côté, s'engage à investir dans la formation de la main-d'oeuvre et crée un comité paritaire qui se penchera sur la formation.

Bravo, gens de Tracy!

* * *

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, le premier ministre poursuit une politique de «la terre brûlée» à l'égard de Radio-Canada. Il a finalement montré combien il méprise réellement notre radiodiffuseur public en nommant John Crispo au conseil d'administration de cette société.

M. Crispo, comme nous le savons, n'a cessé de montrer le mépris qu'il éprouve à l'égard de Radio-Canada et, avec sa nomination, il ne peut qu'espérer lui nuire davan-